

Le décrochage affaire d'État

Les écoliers, collégiens et lycéens scolarisés par l'éducation nationale sont environ 12,4 millions. Selon une étude de l'OCDE¹ publiée en septembre 2011, en France, 130 000 à 140 000 jeunes sortent du système éducatif français sans diplôme, depuis de nombreuses années.

Pour une persévérance scolaire amplifiée

Durant la dernière décennie, de multiples textes publiés dans le *Bulletin officiel de l'éducation nationale* ont préconisé un remède contre le décrochage sans jamais définir le mal. En l'occurrence, la circulaire ministérielle du 9 février 2011² énumère quelques voies et moyens de rattrapage sans jamais ni décrire le décrochage, ni en fournir une présentation symptomatologique de référence. Dans cette veine, tout récemment³, Vincent Peillon, a précisé que la lutte contre le décrochage reposait « à la fois sur le repérage précoce, sur le développement des actions de prévention au sein des établissements scolaires et sur la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs d'appui aux décrocheurs »... notamment « des dispositifs coordonnés et innovants pour un retour à une scolarité assidue. » Toujours pas de définition...

Pourtant, le phénomène est largement inventorié dans la presse, dans l'édition et dans quelques domaines universitaires donnant parfois naissance à une nouvelle spécialité qui génère d'ailleurs son propre lexique : *école buissonnière, ennui en classe, absentéisme scolaire, échec scolaire, souffrance scolaire, phobie scolaire, prévention du décrochage, lutte contre le décrochage, rattrapage ... élèves perdus de vue⁴, élèves transparents⁵...* Les sciences de l'éducation et les autorités scolaires au Québec proposent une définition prudente qui ne s'impose pas toujours en France.

Même si l'éducation nationale ne parvient pas à définir le décrochage, elle se pique de compter les décrocheurs... Leur recensement n'est pas une mince affaire. Dès 1992, le ministère en dénombre quarante-cinq mille par an. À la fin des années quatre-vingt-dix les mêmes sources en donnent 8% d'une classe d'âge soit, environ soixante mille. Le 11 juillet 2004, le journal Libération, en compte cent mille. En 2005 le ministre de l'éducation en personne arrive à cent cinquante mille. Ce chiffre fait foi aujourd'hui bien qu'il n'incorpore pas le cumul des effectifs d'année en année.

Selon la conjoncture, les divers services se réfèrent soit à des taux d'abandon au cours d'une année ; soit à des sorties du système éducatif sans diplôme à la fin d'un cursus ; ou encore à un absentéisme relatif. La confusion est telle que certaines statistiques ont tenté de temps-à-autre de chiffrer les seuls décrocheurs de moins de 16 ans en écartant les plus âgés libérés de l'obligation scolaire.

Dans ce capharnaüm les décrocheurs sont répertoriés dans des rubriques hétéroclites : changement d'établissement, réorientation, entrée dans la vie active, scolarisation par

¹ OCDE. Organisation de coopération et de développement économiques. Fondée en 1960, elle regroupe vingt pays développés, ayant en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché. L'ensemble formé par ces pays représentait 80 % du PNB mondial en 2009.

² http://www.oecd.org/home/0,3675,fr_2649_201185_1_1_1_1_1,00.html
http://www.lexpress.fr/actualite/societe/education/education-la-france-sur-le-declin_1029541.html

Source : *Regards sur l'éducation 2006*, OCDE

³ BOEN du 10-02-2011. <http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

⁴ Dépêche de L'AEF mercredi 13 juin 2012. Les « grandes orientations » de l'action du ministère.

⁵ Café pédagogique 28 mai 2011 http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/leleve/Pages/2011/123_11.aspx

⁶ Les élèves transparents : les arrêts de scolarité avant 16 ans. Auteur : ESTERLE-HEDIBEL Maryse. Éditeur : Presses universitaires du Septentrion. 230 pages. Année d'édition : mars 2007.

correspondance, départ à l'étranger, alternance... La créativité lexicale est d'autant plus vive que certains collèges et lycées ont quelque chose à cacher. En l'occurrence, il existe deux types d'élèves qui décrochent : les décrocheurs et les décrochés. Les premiers, assument la rupture parfois en termes de désir et de projet. A contrario, les décrochés subissent une éviction sournoisement instituée par leur établissement qui peu à peu les transforme en refuzniks que l'on affuble de toutes sortes de noms visant à dissimuler le sort qu'on leur a réservé.

In fine, qu'il concerne des décrocheurs ou de décrochés, le phénomène semble recouvrir au moins trois réalités souvent imbriquées : 1) abandon sans régularisation administrative ou médicale (élèves perdus de vues) ; 2) taux excessif d'absence bien que l'élève soit parfois présent (absentéisme sélectif) ; selon Maryse Esterle Hedibel il s'agit quelques fois d'élèves transparents que les établissements finissent par ne plus considérer comme élèves existants⁶ ; 3) comportement a-scolaire (inattention, distraction, ennui, non-restitution de travail) plus ou moins couplé à un manque d'assiduité, ne permettant pas une évaluation complète.

Décrochage n. m. ou Décrochage scolaire n. m.

Fait, pour un élève, de quitter l'école sans avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ni une autre qualification. Les termes *abandon scolaire* et *décrochage scolaire* sont habituellement employés comme synonymes. Toutefois, des nuances de sens sont établies entre ces termes dans le domaine de la statistique scolaire. Le *décrochage scolaire* ne serait pas nécessairement définitif et il n'aurait pas la même connotation de permanence que l'*abandon scolaire*. Dans le milieu scolaire, on emploie surtout le terme *décrochage*.

http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8869375 Office québécois de la langue française, 2006

Hypothèse nosocomiale

Lévi-Strauss suggérait parfois d'écrire « entropologie » au lieu de « anthropologie ». Dans son esprit, il s'agissait d'étudier les sociétés à partir des dysfonctionnements qui leur sont inhérents. Il a construit ce néologisme à partir du substantif « entropie⁷ ». Le terme est emprunté à la thermodynamique pour caractériser les désordres et les déperditions d'un système. Concernant l'appareil scolaire, on peut considérer que le niveau d'entropie correspond à un cumul d'imperfections creusant un écart entre une intention initiale affichée et la réalité dite *de terrain* ou *du quotidien*. Abordé sous l'angle de l'entropie, le décrochage renvoie aux défauts structurels ou aux défaillances conjoncturelles de l'appareil éducatif. Pour être très explicite il s'agit de considérer que les élèves concernés sont de décrochés.

En janvier 2012, l'association française de promotion de la santé scolaire et universitaire⁸, intitulait son séminaire : *Mieux vivre l'école de la maternelle à l'université (apprendre à être heureux à l'école)*. Une partie des travaux ont mis en exergue les remarques d'un panel de collégiens sur le thème : *L'école de mes rêves...* Précisément, énumérons ces rêves... Pouvoir se confier ; moins de discrimination ; sortir avant 17h30 ; autoriser le portable à la récréation ; davantage de sport ; plus de pauses ; une cantine plus propre ; moins de sanctions ; des profs qui prennent le temps d'expliquer ; des casiers pour les

⁶ Les élèves transparents Les arrêts de scolarité avant 16 ans Maryse Esterle-Hedibel

Sciences Sociales Collection « Métiers et pratiques de formation » 2007 Presses Universitaires du Septentrion rue du Barreau - BP 30199 - 59654 Villeneuve d'Ascq cedex

⁷ Lévi-Strauss, *Tristes tropiques* [1955], Paris, Presses Pocket, coll. « Terre Humaine/Poche », 1984, p. 496).

⁸ <http://www.afpssu.com/> Page 179 de la plaquette de la journée scientifique 27 janvier 2012

affaires ; des cartables moins chargés ; des ordinateurs en classe ; moins d'absences de professeurs ; des surveillants stables ; ne pas toujours se faire engueuler ; un CDI accessible, ouvert ; des activités chorale, théâtre... ; des toilettes propres, qui ferment, avec du papier de l'eau et du savon ; pouvoir boire de l'eau quand on veut ; ne pas choisir l'orientation si tôt...

L'hypothèse d'un décrochage nosocomial n'est pas prégnante dans les établissements standard. Traditionnellement les collèges et les lycées abordent la situation par la coercition. Pour trois raisons : préserver la bonne tenue de l'établissement en application du règlement intérieur sur l'assiduité ; veiller au taux de réussite en éliminant les maillons faibles ; donner satisfaction à la demande de fermeté du corps enseignant (et des parents)... Dans ce contexte, nombre d'établissements se préoccupent de décrochage comme d'un inconvénient fonctionnel, mais ne s'occupent pas des décrocheurs comme adolescents. Néanmoins, les manières de faire ont l'apparence d'une prise en charge des élèves concernés. Nous retiendrons quatre exemples prépondérants : le déni, la compassion, l'obnubilation entrepreneuriale et la relégation.

Le déni. Les collèges et lycées les plus conservateurs rejettent l'éventualité du décrochage. Néanmoins, pour rendre en compte de la situation de certains élèves absentéistes on parlera de *démotivation*, de *paresse*, de *niveau non atteint pour pouvoir suivre...* tout en s'ingéniant *pour leur bien* de leur imposer un départ *volontaire*, notamment en arrangeant un *changement d'établissement* ou une démission, au besoin sous la menace d'un conseil de discipline.

La compassion. De nombreux établissements quantifient le décrochage mais ne le traitent pas, considérant que l'école n'a pas de prise sur ses causes complexes (sociologiques, économiques, psychologiques). Ce non-engagement consiste couramment à renoncer à une approche pédagogique au profit de perspectives thérapeutiques. D'ailleurs, la médicalisation du décrochage est amplement consentie par la psychologie, la psychanalyse, la pédiatrie, la psychiatrie... qui de *souffrance* en *phobie*⁹ font de l'élève en rupture un objet clinique à part entière. En retour dans les établissements scolaires, cette représentation n'est pas nécessairement hostile à l'élève concerné ; au contraire, quelques décrocheurs dûment métamorphosés en patients évitent ainsi l'exclusion grâce à un projet personnel de scolarité (PPS) dans le cadre d'un suivi médicosocial¹⁰.

L'obnubilation entrepreneuriale. Les conseils de classes sont globalement favorables à l'absorption des décrocheurs par les entreprises. La justification est expéditive : *les élèves ne décrocheraient pas si au lieu de peiner en classe, ils réussissaient dans le monde du travail.* Cette obnubilation s'avère aussi répandue¹¹ que sa jumelle critiquant l'*acharnement pédagogique* et le *maintien des décrocheurs à l'école alors qu'ils n'en peuvent plus*¹². Cette perception donne naissance à de multiples variantes dans l'affectation, l'orientation et la réorientation des élèves : en lycée professionnel ; CFA ; dispositifs d'initiation aux métiers en alternance¹³ ; options de découvert d'un métier¹⁴... et jadis en classes préprofessionnelles de niveau ou sections de préapprentissage... Soit dit en passant, toutes ses voies et structures souvent présentées comme une solution au décrochage ne tiennent pas leur promesse puisque, par exemple, 17 % des élèves de lycées professionnels abandonnent sans achever leur cursus¹⁵.

La sous-traitance. Alors que les collégiens et les lycéens ayant de lourdes maladies et des handicaps sont scolarisés dans des classes ordinaires grâce à un accompagnement

⁹ L'absentéisme scolaire du normal au pathologique Patrice Huerre (Psychiatre) Hachette Paris Mars 2006

¹⁰ La personnalisation des parcours <http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>

¹¹ Cf. la proposition de Dominique de Villepin d'un retour à l'apprentissage à 14 ans (7 novembre 2005).

¹² Le Monde.fr | 29.06.11 | 13h55 • Mis à jour le 29.06.11 | 14h44 Propos recueillis par Mattea Battaglia et Aurélie Collas

http://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2011/06/29/maintenir-les-decrocheurs-a-l-ecole-alors-qu-ils-n-en-peuvent-plus-c-est-de-la-folie_1542342_1473688.html

¹³ Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (dima), circulaire de rentrée 2008, *Boen* n° 15 du 18 avril 2006.

¹⁴ <http://www.education.gouv.fr/cid157/la-decouverte-professionnelle-en-classe-de-troisieme.html>

¹⁵ MEN circulaire 86-182 du 30 mai 1986.

individuel parallèle d'intégration (ULIS)¹⁶ ; les décrocheurs sont plutôt l'objet d'un ostracisme sous la forme d'une rétrocession à des sous-traitants. En l'occurrence, l'école externalise aisément ses décrocheurs vers des *partenaires* comme l'armée (écoles de la deuxième chance¹⁷), les associations caritatives, les mouvements d'éducation populaires¹⁸, les collectivités locales¹⁹ ; la Protection judiciaire de la jeunesse²⁰, l'Aide sociale à l'enfance²¹...

Persévérance scolaire

La prise en charge structurelle du raccrochage, c'est-à-dire l'accueil des décrocheurs dans des dispositifs (des cursus) spécialisés transforme quelques établissements en pôles d'accueil dédiés aux élèves à problèmes. La constitution de telles unités peut avoir un effet pervers dans la mesure où elle légitime les pratiques d'éviction lâche des autres établissements qui par leur indigence pédagogique engendrent massivement des décrocheurs sans chercher à modifier leurs propres pratiques inductrices d'abandon scolaire.

Certains observateurs pensent qu'il faut renoncer à étendre les structures de scolarisation palliative²². Ils préfèrent envisager un droit opposable à la *persévérance scolaire* c'est-à-dire le maintien factuel des élèves présumés décrocheurs dans leur cursus *naturel*. À l'échelle de chaque établissement, un tel choix conduisant à des ajustements, sinon à des changements. Un collège ou un lycée ne pourrait pas rester impuissant face à l'installation du décrochage, mais au contraire, *in situ*, se devrait de modifier l'enseignement et la vie scolaire afin d'éradiquer les germes d'un décrochage nosocomial.

Une frange d'enseignants, dans l'éducation nationale, expérimente déjà des pédagogies et des organisations globales d'établissement qui vont en ce sens. Leurs actions ont été parfois répertoriées par le ministère de l'éducation notamment au sein du *Conseil national de l'innovation et de la réussite scolaire*²³. Les pistes ouvertes au fil du temps sont pour la plupart développées par les écoles, collèges et lycées représentés par la fédération des établissements scolaires publics innovants FESPI²⁴. Les établissements concernés activent des leviers qui s'ils étaient utilisés dans les établissements lambdas, permettraient de généraliser une constance scolaire. Voici huit exemples (entre autres)...

Adapter l'obligation d'assiduité. Les cursus conventionnels exigent une assiduité collective. Une nouvelle forme de temporalité scolaire peut prévoir des phases singularisées à temps partiel ou complet, selon les aléas familiaux, les convenances personnelles ou la nécessité de coupler les études et un emploi ou une passion (sport, art ...). Il s'agit d'alléger la pression chronologique pour ne pas acculer à un décrochage par saturation calendaire. Divers procédés peuvent se conjuguer : organisation d'un suivi à distance ; phases conçues sans évaluation (type auditeur libre) etc.

Instituer un moratoire. Le passé scolaire d'un élève lui est souvent opposé comme passif. À période régulière, sa situation pourrait être amnistiée concernant le niveau, l'orientation et le comportement. Ainsi, des rajustements d'orientation deviendraient possibles pour éviter que l'affectation forcée dans une voie (une option) ne se transforme en fiasco. Dans une telle configuration les redoublements seraient remplacés par des modules de consolidation favorisant le passage en classe supérieure.

¹⁶ <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=73&cHash=2c2142776f>. Les ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire, ex-UPI) : dispositifs collectifs au sein d'un établissement du second degré, mis en œuvre pour les élèves en situation de handicap. Elles proposent, en milieu scolaire ordinaire, des possibilités d'apprentissages souples et diversifiés. Les ULIS ont remplacé les UPI à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010).

¹⁷ <http://www.fondatione2c.org/srt/e2c/flb/show?location.id=1365> Établissement public d'insertion de la défense d'Insertion

¹⁸ Ateliers relais académie du Nord <http://ia62.ac-lille.fr/spip.php?article2015>

¹⁹ <http://www.paris.fr/pratique/colleges-lycees/l-accompagnement-scolaire/p1878> Action collégiens de la ville de Paris

²⁰ Cf. CABASSOLS Jean-Pierre, LEGRIGEOIS Claude. *L'impossible n'est jamais certain*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale (DESCO, Bureau du réseau scolaire & IA du Rhône) / Ministère de la Justice (DDPJ du Rhône), 2001, 111 p.

<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/College/Orientation/Prevenir-le-decrochage-scolaire-au-college/Reinsérer-les-collegiens-decrocheurs-les-dispositifs-relais>

²¹ Cf. www.paris.fr/viewmultimediacomment?multimediacomment-id

²² Bernard Bier Ville école intégration L'AEF dépêche n°33639 du 25 avril 2003. <http://www.l-ae>

²³ Conseil National de l'Innovation pour la Réussite Scolaire, fondé par l'Arrêté du 17 octobre 2000. Claude Thélot en a fait partie jusqu'à la disparition du conseil en 2002.

²⁴ <http://www.fespi.fr/>

Assimiler l'autodidactisme. La vie en dehors de l'école n'est pas un néant cognitif. Les élèves devraient pouvoir à faire évaluer, par leurs professeurs, des compétences acquises dans un cadre extrascolaire. L'école sait déjà noter des aptitudes qu'elle n'a pas transmises. Elle le fait déjà, par exemple, pour le Bac L spécialité musique, dont les élèves font valider des capacités acquises à l'extérieur (conservatoires, familles, cours particuliers...). Pourquoi ne pas étendre cet usage à tout type de domaines (humanitaire, animation socio-éducative, culture, protection civile, écologie...)?

Neutraliser les archaïsmes de la notation. Selon les travaux d'André Antibé, les enseignants se sentent obligés inconsciemment de mettre un certain pourcentage de mauvaises notes²⁵. Il faut éradiquer cette *constante macabre*. Par ailleurs, les conseils de classes peuvent cesser d'être des instances rituelles ou des psychodrames pour devenir des bilans de progrès assignant des objectifs réalistes propres à chaque élève.

Majorer le rêve sans créer d'illusion. Un élève qui est en difficulté intériorise une dépréciation qui contracte son avenir. Habituellement le système d'orientation en profite pour lui faire-faire profil bas. Ainsi, les collégiens peu brillants intègrent-ils l'idée qu'ils seront orientés contre leur gré le cas échéant dans des filières sans renom. Or, une action éducative digne de ce nom devrait faire l'inverse en élargissant les projets et donnant la possibilité d'amplifier les rêves des adolescents notamment les moins enclins à nourrir une ambition.

Réduire l'obnubilation entrepreneuriale. Lorsqu'un élève est en difficulté, on lui propose la voie professionnelle notamment en CFA. Il s'agit souvent d'un pis-aller. Or il est possible d'utiliser les avantages de l'alternance sans le risque d'imposer un métier non choisi. Il suffit de mettre en place un va-et-vient ne reposant plus sur une professionnalisation mais sur des activités de création et d'ouverture à autrui : musique, sport, humanitaire, théâtre, action sociale...

Modérer l'ethnicisation. La carte scolaire se calque sur le domicile des élèves. Dans certains quartiers, elle induit donc une ghettoïsation des établissements. Compte tenu de la composition des catégories défavorisées, ce phénomène se double parfois d'une ethnicisation²⁶. Alors que le poids du genre dans l'orientation des filles fait l'objet d'une vigilance, l'ethnicisation reste un tabou. Or, elle génère une forme d'inappétence scolaire spécifique liée à l'impression qu'ont certains adolescents d'être victimes d'une racialisation institutionnelle établissant une corrélation entre leurs origines et des filières, des options ou des établissements dépréciés.

Créer un statut de raccrocheur. Lorsque l'abandon des études a été effectif, le raccrochage doit offrir des choix valorisant. Sur le mode d'une VAE adaptée pour des adolescents, il faudrait concevoir un droit incoercible au retour réaliste et positif dans un cursus.

Burn-out

L'appareil éducatif français obéit à une culture du sprint alors que d'autres systèmes, en supprimant les notations jusqu'à l'âge de douze ans et en réduisant le nombre d'heures de cours, caracolent en tête des performances tout en abaissant de 40% le taux de suicide chez les enfants et les adolescents²⁷. Par ailleurs, l'OCDE²⁸ a pu constater que 38,4% des élèves se sentaient mieux à l'extérieur de l'école qu'en classe à cause du stress lié aux

²⁵ Cf. les travaux d'André Antibé, Professeur à l'université Paul-Sabatier de Toulouse, où il dirige le laboratoire de didactique. André Antibé est l'auteur de « La constante macabre » paru en 2003 (Math'adore-Nathan). Déjà 30 000 professeurs mettraient en pratique le système d'évaluation par contrat de confiance préconisé dans son ouvrage.

²⁶ Concentration dans une filière d'élèves ayant les mêmes origines raciales.

²⁷ Boris Cyrulnik face au suicide des enfants Le Point- Publié le 29/09/2011 à 16:57 Entretien. Dans "Quand un enfant se donne 'la mort'" (Odile Jacob), Boris Cyrulnik tente de comprendre l' inexplicable. http://www.lepoint.fr/societe/boris-cyrulnik-face-au-suicide-des-enfants-29-09-2011-1378795_23.php

²⁸ 23 janvier 2010. Tous les trois ans, l'OCDE dans le cadre de la célèbre enquête PISA questionne les élèves sur leurs motivations ou leur bien-être.

contrôles, aux questions posées par les professeurs, au passage au tableau... Dans le même sens, une enquête de l'AFEV²⁹ montre que le déficit de vivre ensemble scolaire est abyssal. En général, un élève cantonne son cercle relationnel en classe à seulement 10% du nombre des ses pairs ; ce qui correspond à trois ou quatre par année scolaire.

En 2009, une enquête de Georges Fotinos et José Mario Horenstein montrait que 17% des enseignants sont au seuil du burn-out, tandis que 31% ont envie de quitter le métier³⁰. En revanche, aucune étude n'a été publiée sur une éventuelle exaspération des élèves. En conséquence, faute de travaux sur le burn-out des écoliers, des collégiens et des lycéens, nous avons opté pour une facétie. En conclusion de leur enquête Georges Fotinos et José Mario Horenstein préconisent quelques propositions pour donner aux enseignants une meilleure qualité de vie dans leur établissement. Nous en avons adapté quelques unes pour le cas échéant instaurer une bienveillance scolaire à l'égard des élèves. Voici que ce type de détournement pourrait donner ...

- Inclure dans tout projet d'établissement un axe fixant des objectifs sur la qualité de vie des élèves.

- Permettre aux élèves d'évaluer les marges de progrès que les adultes de l'établissement ont à combler pour un accroissement de la bienveillance.

- Développer des pédagogies en classe pour que les élèves ne soient pas isolés dans des rivalités, des compétitions et des concurrences interpersonnelles.

- Aménager des espaces de repos, des lieux de travail personnel et des espaces de détente.

- Interdire les journées de plus de six heures de cours (ou de trous). Ne jamais faire venir les élèves dans l'établissement pour une seule heure de travail ;(minimum 2h30).

- Construire des emplois du temps qui laissent le temps de se déplacer entre deux salles, qui ne rognent pas les récréations et qui ménagent une pause repas d'au moins une heure (temps d'attente au self déduit).

- Permettre aux élèves qui le souhaitent sur le mode d'une VAE de changer d'orientation, de filière, de voie et d'option, sans restriction, sans répression, sans redoublement.

- Former les élèves pour un dépassement de leur stress scolaire. Faciliter l'assurance, affirmer l'estime de soi ; épanouir leurs capacités relationnelles.

- Apporter tout type d'aide et d'accompagnement aux élèves qui en ont besoin ; avec un maintien dans leur classe, sans tentative de réorientation ou d'éviction.

- Élargir l'évaluation (classement) des lycées en introduisant un quatrième indicateur intégrant la notion de bienveillant à l'égard des élèves. Appliquer cet indicateur aux collèges.

- Lancer un programme de recherche méthodique sur la nature et l'état de l'absence de bienveillance scolaire dans les écoles, les collèges et les lycées.

Développer une déontologie

La bienveillance scolaire ne peut pas être une posture, une forme de protocole d'accueil machinal, une sorte de sourire commercial institué. Elle est bien plus un état d'esprit des adultes et doit être plus soucieuse de sa substance que de son apparence. C'est pour cette raison qu'elle recherche parfois des pistes déontologiques et modifie le regard que les professionnels du monde scolaire portent sur les élèves. À ce sujet voici ce que pourraient être de telles pistes ...

²⁹ Année 2010 Enquête réalisée auprès de 760 enfants, primaire et collège, suivis par un étudiant de l'AFEV. Afev : www.afev.org. Association de la Fondation Etudiante pour la Ville 26 bis, rue Château Landon 75010 Paris – France Tél. : 01 40 36 01 01. pole.national@afev.org http://www.curiosphere.tv/SITHE/SITHE24036_DYN/pdf/Trajectoires_AFEV_Barometre_2010_VF.pdf Baromètre annuel du rapport à l'école des enfants de quartiers populaires. Enquête Trajectoires – Groupe Reflex.

³⁰ Cf. Café pédagogique et liens http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2011/11/28112011_Fotinos.aspx

-Accorder une considération égale aux élèves quelque soit leur sexe, leur âge, leur origine, leur milieu ainsi que leurs comportements et leurs performances.

-Faire évoluer chaque élève jusqu'à l'apogée de ses capacités ; si besoin, en changeant de méthodes et d'organisation.

-Résorber les effets des dysfonctionnements en modifiant la marche de l'établissement plutôt que d'accroître la coercition auprès des élèves.

-Favoriser pour chaque élève l'activité, l'expérimentation, les essais et le tâtonnement.

-Éviter de prendre les désirs des adultes pour la réalité des élèves ; majorer le statut de la parole des élèves.

-S'imposer un principe de précaution dans l'interprétation des conduites d'un élève. S'abstenir de porter un jugement définitif. Mettre en exergue ses aptitudes. Éviter de stigmatiser ses lacunes.

-Accepter toutes ses questions et s'empêcher de neutraliser la curiosité des élèves en usant de discours réducteurs ou d'expédients.

-Différencier les actions répondant aux besoins des élèves de celles relevant de commandes institutionnelles.

-Utiliser des pédagogies constituant un avantage pour les élèves. Éviter de perpétuer une tradition instituée sans s'assurer de son intérêt pour les élèves.

-Générer dans l'établissement une quiétude parmi les élèves quant à leur vie actuelle et à leur avenir.

oo